RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3P RENOVATION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : [redacted]
RCS : Tarascon
Numéro SIREN : 932 057 607

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1ER JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet,
Au siège social,

Monsieur Thomas MAYON
Demeurant [redacted]
Associé unique et Gérant de la société 3P RENOVATION

A pris la décision suivante :

- Fixation de la rémunération du Gérant

DECISION UNIQUE

Monsieur Thomas MAYON, associé unique, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant et ce, du 1er juillet 2025 jusqu'au 30 septembre 2025.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Lambesc, le 1er juillet 2025

Thomas MAYON

[redacted]